



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-262**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc168803-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AJOUT D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES SERVICES
D'ACCUEILS GARDERIES PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Education

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : AJOUT D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES D'ACCUEILS GARDERIES PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°2011-583 du 23 mai 2011, il a été décidé la mise en place du paiement trimestriel des garderies matin et soir pour les écoles primaires (maternelles + élémentaires) de la Ville.

Par arrêté N°1035 du 27 juin 2011, il a été institué une régie de recettes auprès de la Direction des Affaires Scolaires.

Par délibération N°2014-255 du 21 juillet 2014, il a été décidé la modification de l'organisation pour les rythmes scolaires.

Après communication des recommandations de la commission d'observation des rythmes scolaires.

Par délibération N° 2015-169 du 20 avril 2015, il a été décidé de la création et de la modification des droits d'inscription aux services périscolaires, mis en place sous la forme d'une cotisation forfaitaire trimestrielle. (joint en annexe 1)

Considérant l'impact de la mise en place d'une tarification forfaitaire trimestrielle sur le budget des familles.

Considérant que la réponse aux besoins des familles peut être exprimée en nombre de jours utiles des services de garderie par semaine.

Sans modification de la délibération N° 2015-169 du 20 avril 2015, pour faciliter les accès aux services et pour rapprocher le plus possible le montant de la participation des familles aux frais périscolaires de leurs besoins, il convient de mettre en place une tarification modulée en fonction du nombre de jours pour les garderies du matin et du soir.

Voir tableau en annexe 2

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce rapport.
- **DECIDER** à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, de l'ajout d'une grille tarifaire complémentaire pour les services périscolaires de garderie du matin et du soir.
- **DIRE** que ces tarifs complémentaires seront fixés selon le tableau en **annexe 2**.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes sur la ligne budgétaire 92213-7067

DL.2015-262 - AJOUT D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES
SERVICES D'ACCUEILS GARDERIES PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele
EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE 1

Tableaux récapitulatifs des accueils garderies et continuité éducative municipaux payants:

Écoles maternelles et élémentaires	Garderie du matin	Garderie du mercredi midi	Continuité éducative	Garderie du soir
Nombre de jours par semaine	5	1	4	4
Horaires	7h30 à 8h30	11h30 à 12h30	15h45 à 16h45	16h45 à 17h45
nombre d'heures par semaine	5	1	4	4
Nombre d'heures par an	175	35	140	140

Tableau récapitulatif des forfaits d'accueils garderies et continuité éducative municipaux fixés par délibération N° 2015-169 du 20 avril 2015:

Écoles maternelles et élémentaires		1^{er} Trimestre <i>septembre à décembre</i>	2^{ème} Trimestre <i>janvier à mars</i>	3^{ème} Trimestre <i>avril à juillet</i>
de 7h30 à 8h30 <i>(5jours/semaine)</i>	L M M J V	Tarif n° 1 70 euros	Tarif n° 5 53 euros	Tarif n° 9 53 euros
Mercredi midi de 11h30 à 12h30 <i>(1jour/semaine)</i>	M	Tarif n° 2 14 euros	Tarif n° 6 11 euros	Tarif n° 10 11 euros
de 15h45 à 16h45 <i>(4jours/semaine)</i>	L M J V	Tarif n° 3 56 euros	Tarif n° 7 42 euros	Tarif n° 11 42 euros
de 16h45 à 17h45 <i>(4jours/semaine)</i>	L M J V	Tarif n° 4 56 euros	Tarif n° 8 42 euros	Tarif n° 12 42 euros

ANNEXE 2-

Grille tarifaire complémentaire à la délibération N° 2015-169 des forfaits d'accueils
garderies municipaux

Écoles maternelles et élémentaires	1^{er} Trimestre <i>septembre à décembre</i>	2^{ème} Trimestre <i>janvier à mars</i>	3^{ème} Trimestre <i>avril à juillet</i>
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(4 jours/semaine)</i>	Tarif n° 13 56 euros	Tarif n° 14 42 euros	Tarif n° 15 42 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(3 jours/semaine)</i>	Tarif n° 19 42 euros	Tarif n° 20 32 euros	Tarif n° 21 32 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(2 jours/semaine)</i>	Tarif n° 25 28 euros	Tarif n° 26 22 euros	Tarif n° 27 22 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(1 jour/semaine)</i>	Tarif n° 31 14 euros	Tarif n° 32 11 euros	Tarif n° 33 11 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(3 jours/semaine)</i>	Tarif n° 16 42 euros	Tarif n° 17 32 euros	Tarif n° 18 32 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(2 jours/semaine)</i>	Tarif n° 22 28 euros	Tarif n° 23 22 euros	Tarif n° 24 22 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(1 jours/semaine)</i>	Tarif n° 28 14 euros	Tarif n° 29 11 euros	Tarif n° 30 11 euros